

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2743

10 novembre 2011

### SOMMAIRE

<b>ABS Funding S.A.</b> .....	<b>131623</b>	<b>Feldermaus A.G.</b> .....	<b>131657</b>
<b>Acadian</b> .....	<b>131623</b>	<b>FI Capital Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131662</b>
<b>Air Pericom S.A.</b> .....	<b>131622</b>	<b>FI Corporate Reinsurance</b> .....	<b>131662</b>
<b>An Zëmmesch s.à r.l.</b> .....	<b>131621</b>	<b>FI Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131662</b>
<b>Arabella II S.à r.l.</b> .....	<b>131622</b>	<b>Finanziaria Internazionale Luxembourg</b>	
<b>Arabella I S.à r.l.</b> .....	<b>131621</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>131663</b>
<b>Archon Investments S.A.</b> .....	<b>131625</b>	<b>Finera S.A.</b> .....	<b>131663</b>
<b>Atlantic Real Estate Company S.A.</b> .....	<b>131622</b>	<b>Fi Reinsurance S.A.</b> .....	<b>131663</b>
<b>Aurigans S.A.</b> .....	<b>131625</b>	<b>F &amp; I Software</b> .....	<b>131657</b>
<b>AXY s.à r.l.</b> .....	<b>131626</b>	<b>Gees S.à r.l.</b> .....	<b>131657</b>
<b>BATI Energie S.à r.l.</b> .....	<b>131626</b>	<b>Girst &amp; Schneider S.à r.l.</b> .....	<b>131661</b>
<b>B.D.A. - Architekten S.A.</b> .....	<b>131626</b>	<b>Glendevon King</b> .....	<b>131656</b>
<b>Bereloptik S.à r.l.</b> .....	<b>131626</b>	<b>Greisler Gebäudeservice Lux. S.à r.l.</b> .....	<b>131664</b>
<b>Cents Grund &amp; Boden S.A.</b> .....	<b>131626</b>	<b>Grund und Boden Invest Luxembourg S.A.</b>	
<b>Cobro S.A.</b> .....	<b>131630</b>	<b>.....</b>	<b>131664</b>
<b>Daphne I S.à r.l.</b> .....	<b>131645</b>	<b>Hawa S.à r.l.</b> .....	<b>131664</b>
<b>D.O.L.P. S.A.</b> .....	<b>131629</b>	<b>Hayet-Mau S.A.</b> .....	<b>131646</b>
<b>D.O.L.P. S.A.</b> .....	<b>131629</b>	<b>Herschel Capital Advisors S.A.</b> .....	<b>131630</b>
<b>EH-Lux Terrains S.A.</b> .....	<b>131645</b>	<b>H.N.W. Performa Investment Advisory</b>	
<b>EIFEL - HAUS, Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131645</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>131623</b>
<b>Elex Europe S.A.</b> .....	<b>131646</b>	<b>Horse Management S.A.</b> .....	<b>131657</b>
<b>Elex S.A.</b> .....	<b>131646</b>	<b>H.W.E. Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131627</b>
<b>Eurok S.A.</b> .....	<b>131655</b>	<b>I-Partegen S.à r.l.</b> .....	<b>131664</b>
<b>Eurok S.A.</b> .....	<b>131656</b>	<b>Stones Steak House Esch S.A.</b> .....	<b>131618</b>
<b>Europe-Gérance S.A.</b> .....	<b>131656</b>	<b>Stones Steak House Luxembourg S.A.</b> ..	<b>131618</b>
<b>Eversholt Investment Group SCS</b> .....	<b>131656</b>	<b>SVB Finance S.A.</b> .....	<b>131663</b>
<b>Expression(s)</b> .....	<b>131618</b>	<b>TIDEWAY (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>131619</b>
<b>FDLV Luxembourg S.A.</b> .....	<b>131620</b>	<b>Wind Real Estate S.A.</b> .....	<b>131620</b>
<b>FDLV SA</b> .....	<b>131620</b>	<b>Zenith Rail S.A.</b> .....	<b>131620</b>

**Stones Steak House Esch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 102.607.

Le Bilan au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135333/10.

(110155333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Le Bilan au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135334/10.

(110155338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

**Expression(s), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 163.582.

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Françoise FOLMER, architecte diplômée, née le 6 octobre 1961 à Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, demeurant à 33, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Expression(s)».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Kiischpelt.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet la consultance dans le domaine de l'architecture et du développement durable. La société pourra aussi prêter des services de médiateur spécialisé dans le domaine du bâtiment. Accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant par elle-même que par l'intermédiaire de tiers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, directement ou indirectement en rapport avec son objet social.

Prendre directement ou indirectement des participations de tous genres dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, semblable ou apparenté au sien ou dont la coopération avec la société est de nature à favoriser les affaires de celle-ci. D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La société Expression(s) s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé que de l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Soixante-quinze pourcent des associé(s) doivent être membres de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils.

**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés, qui désignent leurs pouvoirs.

**Art. 9.** La société est engagée valablement par la signature d'un seul gérant.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les créanciers, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

Les statuts arrêtés, la comparante Madame Françoise FOLMER, prémentionnée, a souscrit les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

#### *Décisions de l'associée unique*

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Françoise FOLMER, prénommée.

2.- Le siège social est établi à 1, Ierweschte Wee, L-9767 Pintsch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FOLMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41585. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132641/79.

(110152978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

#### **TIDEWAY (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Van Der Haegen  
Administrateur

Référence de publication: 2011135338/11.

(110155706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Wind Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.015.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135341/10.

(110155562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**Zenith Rail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.630.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135342/10.

(110155590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

---

**FDLV Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. FDLV SA).**

Siège social: L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 129.071.

---

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FDLV SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8284 Kehlen, 16, Rue de Kopstal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.071, constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1631 du 2 août 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie MELLA, employée privée, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lothar TRANTES, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de «FDLV SA» en «FDLV LUXEMBOURG S.A.»;
2. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société;
3. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenue par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FDLV SA» en «FDLV LUXEMBOURG S.A.».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «FDLV LUXEMBOURG S.A.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Reding, N. Mella, L. Trantes, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 septembre 2011. Relation: RED/2011/1916. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132660/59.

(110153256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

---

**An Zëmmesch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 101.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135388/13.

(110156334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Arabella I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.565.

Die Bilanz am 28. Februar 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.09.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011135389/12.

(110156290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.033.

Die Bilanz am 28. Februar 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.09.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011135390/12.

(110156296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Atlantic Real Estate Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.707.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135391/13.

(110156351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Air Pericom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.326.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 26 septembre 2011*

L'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

1. nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pascal BONNET. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

2. révocation avec effet immédiat de Monsieur Christophe AUBRIERE, demeurant au 3, rue François Leduc, F-77170 Servon, France, en sa qualité d'administrateur de la société.

3. nomination d'un nouvel administrateur à savoir Monsieur Thierry BOUDAS, né le 06/08/1973 à Marseille (France), demeurant au 24, rue du Point, F-77170 Servon, France, en remplacement de Monsieur Christophe AUBRIERE. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AIR PERICOM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011135394/22.

(110156373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**ABS Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.075.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011*

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Paolo Perin, employé privé, né le 31 Octobre 1987, à Pordenone (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommé nouveau administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 Septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ABS FUNDING S.A.

Lara Nasato

Administrateur

Référence de publication: 2011135392/18.

(110156423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Acadian, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 156.228.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 septembre 2011, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est élu, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu, Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011135393/26.

(110156142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**H.N.W. Performa Investment Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 33.417.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of September  
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

HNW Investment Services S.A., a corporation organised under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at MM6 Tower, 16<sup>th</sup> Floor, 53<sup>rd</sup> E. Street, Urbanización Marbella, Panama and registered with the commercial

register of the Republic of Panama (the "Principal"), represented by Mario Hartmann, private employee, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy"), by virtue of a proxy under private seal given on 20 June 2011, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with this deed.

The Proxy declared the following and requested the notary to act:

I. H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A. (the "Company"), having its registered office at 26, Avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 33.417, has been incorporated as a société anonyme holding by deed of notary Maître Jacques Delvaux on 28 March 1990 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in number 206 of the year 1990. Its articles of incorporation have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 23 December 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 Mai 2011, number 1097;

II. That the subscribed capital of the Company is set at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000) represented by three hundred (300) shares with a par value of two hundred and fifty Euros (EUR 250).

III. That the Principal is the sole owner of all the registered shares of the Company;

IV. That the Principal, as the sole shareholder, declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

V. That the Principal declares that it has full knowledge of the financial standing and situation of the Company;

VI. That the Principal declares to take over all assets and liabilities of the Company, and assumes responsibility for any outstanding known and/or unknown liabilities of the Company and for all liabilities of the Company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the Company, and that consequently the liquidation of the Company will be completed;

VII. The Principal grants discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date;

VIII. The share register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. Any director of the Company be authorised to sign such of the documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

X. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the offices of VPB Finance S.A. at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version shall prevail.

### **Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes**

Im Jahr zweitausendundelf, dem siebten September

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Martine Schaeffer mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Erschien:

HNW Investment Services S.A., eine unter dem Recht der Republik Panama gegründete Gesellschaft, mit Sitz in MM6 Tower, 16<sup>th</sup> Floor, 53<sup>rd</sup> E. Street, Urbanización Marbella, Panama und eingetragen im Handelsregister der Republik Panama (der "Vollmachtgeber"), vertreten durch Mario Hartmann, Angestellter, geschäftsansässig in Luxemburg (der "Vollmachtnehmer") gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 20. Juni 2011, die vom Bevollmächtigten und vom unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde und die zusammen mit der vorliegenden Urkunde einregistriert wird.

Der Bevollmächtigte erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I. H.N.W. PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A. (die "Gesellschaft"), mit Sitz in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 33.417, wurde durch Urkunde des Notars Maître Jacques Delvaux vom 28. März 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 206 von 1990 als société anonyme holding gegründet. Die Satzung wurde zuletzt durch Urkunde von Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 23. Dezember 2010, veröffentlicht in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 24. Mai 2011, Nummer 1097, abgeändert.

II. Dass das gezeichnete Gesellschaftskapital sich derzeit auf fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75,000), eingeteilt in dreihundert (300) Aktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250), beläuft.

III. Dass der Vollmachtgeber der alleinige Inhaber aller Aktien der Gesellschaft ist.



IV. Dass der Vollmachtgeber als alleiniger Gesellschafter erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

V. Dass der Vollmachtgeber erklärt, dass er vollständige Kenntnis der finanziellen Lage der Gesellschaft hat.

VI. Dass der Vollmachtgeber erklärt, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft anzuerkennen und die gesamten zum Zeitpunkt dieser Urkunde bekannten und unbekannt Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen, und sämtliche Verpflichtungen gegenüber Dritten, welche noch nicht geleistet oder in der Bilanz ausgewiesen wurden, anzuerkennen, und dass infolgedessen die Liquidation der Gesellschaft unbeschadet abgeschlossen wird.

VII. Dass der Vollmachtgeber die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft entlastet.

VIII. Dass das Aktienregister und sämtliche Aktien der Gesellschaft annulliert werden.

IX. Dass jedes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bevollmächtigt ist, sämtliche Dokumente und Urkunde welche zur Auflösung der Gesellschaft erforderlich sind, zu unterzeichnen.

X. Dass die Unterlagen und Dokumente der Gesellschaft während eines Zeitraums von mindestens fünf Jahren bei VPB Finance S.A. in 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufbewahrt werden.

Niedergeschrieben in Luxemburg am oben angegebenen Tag.

Nach Verlesung dieses Dokuments, hat der Bevollmächtigte gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass diese Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, abgefasst wurde. Auf Ersuchen der erschienenen Partei soll im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung, die englische Fassung vorrangig sein.

Signé: M. Hartmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40211. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132705/93.

(110152688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

**Archon Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.199.

Il résulte des résolutions du 28 août 2011 de l'actionnaire unique de la Société que Madame Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (Belgique) résidant 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif au 22 août 2011

Le mandat prendra fin le 29 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011135395/15.

(110156266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Aurigans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.376.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135396/10.

(110156314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**AXY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.091.

Je soussigné, M. GOUDARD Eric demeurant à 22, Rue Chèvremont à F-57000 METZ, déclare par la présente, démissionner du poste de Gérant Technique de la société «AXY S.A.R.L.».

Pétange, le 25 mai 2011.

M. GOUDARD Eric.

Référence de publication: 2011135397/10.

(110156333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**B.D.A. - Architekten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135398/13.

(110156337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**BATI Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 148.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135400/10.

(110156315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Bereloptik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 18-22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.290.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011135402/15.

(110155908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Cents Grund & Boden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011135404/13.

(110156327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**H.W.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.581.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den neunten September.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- Hasan DEDEIC, Techniker, wohnhaft in L-2222 Luxembourg, 84, rue de Neudorf;
- SELMA Energy Group S.A., (B 160.164), mit Sitz in L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire,  
hier vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Selma CALAKOVIC, Büroangestellte, wohnhaft in L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "H.W.E. Luxembourg S.A." gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Strassen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €), eingeteilt in EINHUNDERT (100) Aktien mit einem Nominalwert von je DREIHUNDERTZEHN EURO (310,- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einperson Aktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann.

Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag des Monats Juli jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

2) Die erste Jahre 2012. ordentliche Generalversammlung findet statt im

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

- Hasan DEDEIC, vorgeannt, fünfundsiebzig Aktien . . . . .	75
- SELMA Energy Group S.A., vorgeannt, fünfundzwanzig Aktien . . . . .	25
Total: Einhundert Aktien . . . . .	100

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr NEUNHUNDERT EURO (900,- €).

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienenen in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

#### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1), die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf einen (1) und die der Präsidenten des Verwaltungsrats auf einen (1).

Zu den Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Hasan DEDEIC, Techniker, wohnhaft in L-2222 Luxembourg, 84, rue de Neudorf;
- Selma CALAKOVIC, Büroangestellte, wohnhaft in L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire;
- Jean Paul RIPPINGER, Doktor der Rechte, wohnhaft in L-1870 Luxembourg, 30, Kohlenberg.

*Zweiter Beschluß*

Zum Kommissar wird ernannt:

- Jean KAYSER, Buchhalter, wohnhaft in L-5692 Elvange, 13, Cité Owenacker.

*Dritter Beschluß*

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Selma CALAKOVIC, Büroangestellte, wohnhaft in L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire.

*Vierter Beschluß*

Zum Präsidenten des Verwaltungsrats wird ernannt:

- Hasan DEDEIC, Techniker, wohnhaft in L-2222 Luxembourg, 84, rue de Neudorf.

*Fünfter Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars, des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds und des Präsidenten des Verwaltungsrats enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2016 befindet.

*Sechster Beschluß*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-8047 Strassen, 60, rue de la Victoire.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DEDEIC, CALAKOVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 septembre 2011. REM 2011 / 1182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132706/128.

(110153559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

**D.O.L.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.343.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135407/10.

(110156393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**D.O.L.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.343.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135408/10.

(110156395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Cobro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 125.833.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 7 septembre 2011 qu'a été élue avec effet rétroactif au 5 mars 2011 Madame Nathalie Crahay, née le 21 août 1957, licenciée en administration des affaires, demeurant au 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg au titre de commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011135405/15.

(110156263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Herschel Capital Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 163.560.

## STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 2<sup>nd</sup> day of August.

Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg-Ville.

There appeared:

Zetland Fiduciaries (New Zealand) Limited as trustee of the Herschel Capital Advisors Trust, with registered office at 1010 Auckland (New Zealand) 12-26 Swanson Street, registered under the number 1947730 under the companies office of New Zealand.

represented by Giorgio BIANCHI, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 1<sup>st</sup> August, 2011.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of incorporation of a company which they form between themselves:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of Herschel Capital Advisors S.A. .

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsi-

diaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

3.2 The Company may further provide management and investment advisory services in general, including but not limited to the analysis of problems associated with the goals, objectives, policies, strategies, products, administration, organization, and the principal functional or operating areas of clients as well as the recommendation of practical solutions to these problems; and the assistance with implementation of the relevant strategies.

In addition, the investment advisory services might include also the following services related to investment activities: (i) advice in relation to the purchase, subscription, acquisition or dealing in investments and securities and the sale, redemption, exchange, variation or transposition of the same; (ii) advice in connection with the investment and reinvestment of assets and securities including, inter alia and not exhaustively, the drafting of reports in order to allow the management or the advisors of the relevant investment entity to evaluate the main financial features of any investment and reinvestment of assets and securities; (iii) assistance within the management of the assets, including, inter alia and not exhaustively to monitor the investments, in particular to provide periodic reports to the management and/or the advisors on the trend of their business and other material information and any assistance to identify potential investment opportunities for the investment entity; (iv) assistance in providing the information and documentation which is necessary for the management, the advisors or the advisory committee of the investment entity to carry out its activities compliant with the relevant investment policy; and (vi) generally provide any service directly linked, specific or essential to the services listed above as may reasonably be required by the investment entity, its management or its advisors and which are in the best interest of the investors in the investment entity.

The performance of aforesaid services will -in any case -be limited to the Company's affiliated entities and may not ever be carried out vis-à-vis the public.

3.3 Furthermore the Company may establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise.

3.4 The Company may also secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.**

5.1 The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and eight (308) class A shares (the "A Share(s)", with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (the "A Shares Subscribed Amount") held by the holders of A Shares (the "A Shareholder(s)"), and one (1) class B share (the "B Share(s)", with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) (the "B Shares Subscribed Amount") held by the holder of the B Share, and one (1) class C share (the "C Share(s)", with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) (the "C Shares Subscribed Amount"), held by the holder of the C Share (the C Shareholder, together with A Shareholders and B Shareholders, the "Shareholders", each being a "Shareholder". The A Shares, B Shares and C Shares will be collectively referred to as the "Shares").

5.2 In addition to the A Shares Subscribed Amount, the B Shares Subscribed Amount and the C Shares Subscribed Amount (if any) as defined here above, there may be set up separate premium accounts for A Shares, B Shares and C Shares, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the "Premium"). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of shares of their respective class which the Company may redeem from the shareholders of the class in question. For the sake of completeness, the Premium allocated to A Shares may only be used to redeem A Shares, the Premium allocated to B Shares to redeem B Shares and the Premium allocated to C Shares to redeem C Shares. The A Shares Subscribed Amount, B Shares Subscribed Amount and the C Shares Subscribed Amount and the relevant Premium shall be hereafter referred to, respectively, as the "A Shares Principal Amount", "B Shares Principal Amount" and the "C Shares Principal Amount".

5.3 The Company shall have an authorized share capital (the "Authorized Share Capital") of ten million Euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, divided into:

- three hundred and eight (308) class A shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each;
- twenty thousand six hundred and ninety-one (20,691) class B Shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each;
- seventy-nine thousand and one (79,001) class C Shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Without prejudice to elsewhere in this Articles, A Shareholders, the B Shareholders and the C Shareholders shall be entitled and shall always have a preferential subscription right proportional to the respective A Shares shareholding, B Shares shareholding and C Shares shareholding into their respective class of shares when from time to time the board of directors decides and approves to issue new Shares in compliance with articles 5.4. and 5.5. up to the limit of the Authorized Share Capital and for a period of 30 working days since the formal notice to be immediately notified by the board of directors to the A Shareholders, the B Shareholders and the C Shareholders with regard to any and all resolution approved in respect of articles 5.4. and 5.5.

5.4 The board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of these Articles in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the board of directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the Issued and Subscribed Share Capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the Authorized Share Capital, the present Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

5.5 Within the limits provided for under paragraphs 5.3. and 5.4. above, the board of directors is hereby authorized to issue up to twenty thousand six hundred and ninety (20,690) class B Shares warrants (the "B Warrants"), each giving to the warrant holders the right to subscribe for one or more B Shares, reserving however to the existing Shareholders a preferential right to acquire the B Warrants. The board of directors is authorized to determine the conditions under which the B Warrants will be issued, including without limitation the subscription price (par value and Premium, if any) to be paid for the acquisition of the B Warrants and for the B Shares upon the exercise of the warrants. Furthermore and within the limits provided for under paragraph 5.4. above, the board of directors is hereby authorized to issue up to seventy nine thousand (79,000) class C Shares warrants (the "C Warrants"), each giving to the warrant holders the right to subscribe for one or more C Shares, reserving however to the existing Shareholders a preferential right to acquire the C Warrants. The board of directors is authorized to determine the conditions under which the C Warrants will be issued, including without limitation the subscription price (par value and Premium, if any) to be paid for the acquisition of the C Warrants and for the C Shares upon the exercise of the warrants.

5.6 The Company's shares and warrants will be issued in bearer form only. As far as the Issued and Subscribed Share Capital is concerned, shares shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such shares. The Company shall consider the person in possession of a share certificate as the full owner of the shares referred to in such certificate.

5.7 Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by three (3) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

5.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

a) If at any time before the listing or initial public offering of the Shares, or the sale of the majority of the Shares to any third party (the "Liquidity Event(s)") a Shareholder (the "Proposing Shareholder") wishes to transfer all or part of its shares to a third party buyer (the "Offered Shares"), it shall first make an offer to the existing B Shareholder(s) and C Shareholder(s) (the "Entitled Shareholder(s)") in a written notice (the "Transfer Notice") setting out the details and price of the Offered Shares and any other terms which the Proposing Shareholder is willing to accept (together, the "Terms"). The Entitled Shareholders shall, within sixty (60) business days of receipt of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), either: serve a written notice (the "Pre-emption Notice") on the Proposing Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice; or

b) serve a written notice (the "Refusal Notice") on the Proposing Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice; or



c) serve a written notice (the “Tag-Along Notice”) on the Proposing Shareholder requiring the Proposing Shareholder to procure that a proportionate amount of the Entitled Shareholders’ Shares shall be transferred to the third party buyer on the Terms of the Transfer Notice; or

Where the Entitled Shareholders give a Pre-emption Notice, (i) the Offered Shareholder shall transfer and (ii) the Entitled Shareholders shall acquire the Offered Shares.

Delivery of the Tag-Along Notice shall constitute a binding commitment on the part of the Entitled Shareholders to transfer a proportionate amount of their shares to the third party buyer on the Terms of the Transfer Notice.

If the Entitled Shareholders do not serve a Pre-emption Notice, a Refusal Notice or a Tag-Along Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Proposing Shareholder shall be free to sell to the third party buyer on the Terms of the Transfer Notice.

5.9 For the purposes of the present article, a Qualifying Offer means a bona fide offer to any Entitled Shareholder of the Company (the “Solicited Shareholder(s)”) in writing by or on behalf of a third party (the “Offeror”) to acquire on arm’s length terms all of the Shares of the Company before a Liquidity Event.

If the Solicited Shareholder wishes to accept a Qualifying Offer, then it shall give sixty (60) days’ written notice (the “Drag-along Notice”) to all other Shareholders of its wish to accept the Qualifying Offer and such Shareholders shall become bound to accept the Qualifying Offer in respect of their Shares on the same terms and subject to the same conditions as those being offered to the Solicited Shareholder, including, where applicable, payment of fees, taxes, commissions and expenses, the giving of any representation or warranty provided to the Offeror and the giving of indemnities to the Offeror and any person advising in connection with the sale. The Drag-Along Notice shall set out the terms and conditions of the Qualifying Offer.

**Art. 6. Increase of capital.** The Issued and Subscribed Share Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Convening notices for every general meeting of the Shareholders shall contain the agenda of the meeting and take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, into the Luxembourg official gazette (the Memorial) and a Luxembourg newspaper.

The notices to be addressed to the Shareholders pursuant to article 5.3, 5.9 and 5.10 of the present Articles shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, into the Luxembourg official gazette (the Memorial) and a Luxembourg newspaper.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law or the present Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Resolutions which would have a direct or indirect effect on the economic rights of the Shareholders of a specific class of shares and thus alter the Articles shall be passed by the Shareholders representing half of the Company share capital, by a majority of two third and by the Shareholders holding half of the shares of the class of shares in cause, by a majority of ninety percent (90%).

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fourth Tuesday of June at 3p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of any three (3) directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

### **Art. 15. Appropriation of profits.**

15.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of any and all cost, general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the board of directors represents the net profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the Issued and Subscribed Capital of the Company, as stated or as increased or reduced from time to time in accordance with the article 5 above. As for the purpose of the present article, the principal amount of each Class of Shares is considered to be equal to the par value and the share premium of all the issued and subscribed Shares of the relevant Class of Shares as determined at the last day of the last accounting year of the Company.

15.2 For the remaining balance, the Shareholders' General Meeting, upon proposal of the board of directors and without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that any dividend will be distributed as follows:

(a) to the holders of A Shares, until the total amount that has been distributed in respect of such A Shares is equal to the A Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(b) to the holders of B Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return as above under item (a) above, until the total amount that has been distributed in respect of such B Shares is equal to the B Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(c) to the holders of C Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return and B Shares Preferential Return as above under items (a) and (b) above, until the total amount that has been distributed in respect of such C Shares is equal to the C Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(d) to the holders of A Shares, one per cent (1%) of the total amount in excess of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return pro-rata to their respective numbers of shares and net of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under items (a) to (c) above;

(e) to the holders of B Shares pro-rata to their respective numbers of shares, ninety five per cent (95%) of the remainder of the Financial Investment Return in excess of the amount allocated or assigned to as above under item (d) and without prejudice to the previous distribution of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under items (a) to (c);

(f) to the holders of C Shares pro-rata to their respective numbers of shares, five per cent (5%) of the remainder of the Financial Investment Return in excess of the amount allocated or assigned to as above under item (d) and without prejudice to the previous distribution of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under items (a) to (c).

15.3 It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Principal Amount, B Shares Principal Amount and the C Shares Principal Amount, will be distributed only (i) after any and all Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or publicly traded securities not subject to transfer restrictions, in the same order of priority as set forth under paragraphs 15.1 and 15.2 above.

For the purposes of this order of priority, any prior Distribution made in respect of a share pursuant to Article 15.2 shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to this Article 15.3.

15.4 For the purpose of the present Article 15, the following terms have the indicated meanings:

(a) "A Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to one per cent (1%) per annum to be accrued with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the A Principal Investment. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(b) "B Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to ten per cent (10%) per annum to be accrued with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the B Principal Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(c) "C Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to ten per cent (10%) per annum to be accrued with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the C Principal Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(d) "A Principal Investment" means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of A Shares with regard to A Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any;

(e) "B Principal Investment" means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of B Shares with regard to B Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any, as well as the paid-in amount by the holders of warrants entitling to the subscription of B Shares issued pursuant to Article 5 of these Articles;

(f) "C Principal Investment" means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of C Shares with regard to C Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any, as well as the paid-in amount by the holders of warrants entitling to the subscription of C Shares issued pursuant to Article 5 of these Articles;

(g) "Financial Investment Return" means the cash proceeds and revenues deriving and/or resulting from or attached to the Financial Investment, including but not limited to any and all fees touched in the qualification of advisor or anyhow arising from the advisory activities falling within the scope of the business object as well as any and all revenues arising from or generated in connection with such advisory activities and the Financial Investment and net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(h) "Financial Investment" means the advisory activities falling within the scope of the business object and any and all investment (if any) in shares, quotas of EU based legal corporate entities and the investment in units issued by and pertaining to the EU based and regulated closed-end investment funds, whose investment has been duly and specifically authorized by the board of directors and duly individualized for the purpose of this provision by the same resolution;

(i) "Distribution" means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares; and

(j) "Outstanding Debt" means debt financing, if any, granted to the Company (and including but not limited to any debt financing granted by way of a facility agreement or a bond issue), or any refinancing of such debt financing, in order to allow the Company to fulfil its payment obligations related to investments including purchase of interests in other companies, plus Shareholders' loans, if any.

15.5 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law.

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended and any other relevant legislation.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting period will start at the date of formation of the Company and will end on December 31, 2011.

The first general assembly of the shareholders will be held in 2012.

#### *Subscriptions*

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Par value	Payment
Zetland Fiduciaries (New Zealand) Limited as trustee of the Herschel	308 class A shares	EUR 100	EUR 30,800
	1 class B share	EUR 100	EUR 100
Capital Advisors Trust, prequalified . . . . .	1 class C share	EUR 100	EUR 100
Total: . . . . .	310	EUR 100	EUR 31,000

The shares have been fully paid up. The shares were completely released by payment in cash, so that EUR 31,000 (thirty and one thousand Euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 and those set in articles 26-3 and 26-5 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

*Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

- Mr. Giorgio Bianchi, employe, born on the 23/10/1983 in Crema (I), residing professionally in Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,
- Mr. Salvatore Desiderio, employe, born on the 29/10/1976 in Pompei (I), residing professionally in Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,
- Mr. Antonino Errigo, ingegnere, born on the 18/02/1970 in Reggio di Calabria (I), residing in I-00199 Roma, Via Panaro, 17 and,
- Mr. Gennaro Giordano, Funzionario, born on the 05/05/1975 in Torre del Greco (I), residing in London SW3 4QE, 41, Royal Avenue.

*Second resolution*

The general meeting appoint as statutory auditors for a one year period ending at the next annual general meeting: Finsev S.A., 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B n°103.749.

*Third resolution*

The registered office is fixed at 19-21, Boulevard du Prince Henri at L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Zetland Fiduciaries (New Zealand) Limited en tant que trustee de Herschel Capital Advisors Trust, avec siège au 1010 Auckland (New Zeland) 12-26 Swanson Street, enregistrée sous le numéro 1947730 du registre des sociétés de nouvelle zélande,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Giorgio BIANCHI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> août 2011,

laquelle procuration signée par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte, pour être enregistré avec lui.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Raison sociale, Dénomination.** Par la présente, il est établi entre les propriétaires des actions une Société sous la forme d'une société anonyme dénommée Herschel Capital Advisors S.A..

**Art. 2. Durée.** La société est établie pour une durée indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par le biais d'une résolution des actionnaires adoptée conformément aux dispositions prévues en matière d'amendement des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17 de la présente.

**Art. 3. Objet.**

3.1 La société peut exécuter toutes les transactions se rapportant, de manière directe ou indirecte, à la prise de participations dans toute entreprise de quelque forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement desdites participations au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut plus particulièrement utiliser ses fonds en vue de la création, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille consistant en tout type de titre et de droit de propriété intellectuelle de quelque origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir au moyen de contributions, souscriptions, prises fermes ou option d'achat et toute autre manière de quelque sorte tout type de titre et de droit de propriété intellectuelle, faire développer et réaliser ceux-ci par le biais de la vente, du transfert, de l'échange ou de toute autre manière. La société peut fournir de l'assistance (au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou de titres ou de toute

autre manière) à des sociétés ou à d'autres entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui forme une partie du groupe de sociétés auquel la société appartient (telles que, de manière non limitative, les actionnaires ou les entités affiliées).

En règle générale, la société peut de même exécuter tout type de transaction financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, prendre tout type de mesure en vue de sauvegarder ses droits et effectuer tout type de transaction de quelque sorte se trouvant directement ou indirectement liée à son but ou digne de promouvoir son développement.

La société peut effectuer tout type d'emprunt de quelque forme, en ce y compris l'offre publique. Elle peut effectuer des émissions au moyen de placements, de notes, d'obligations et d'obligations non garanties privées et publics et de tout type de dette à long terme, convertible ou non, et/ou titres de capitaux propres. Elle peut donner des garanties et octroyer des titres en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société peut par ailleurs donner en gage, transférer, grever ou autrement créer des titres portant sur l'ensemble ou une partie des ses actifs.

3.2 La société peut par ailleurs fournir des services de conseils généraux en matière de gestion et d'investissement incluant, de manière non limitative, l'analyse de problèmes associés aux buts, aux objectifs, aux politiques, aux stratégies, aux produits, à l'administration, à l'organisation, et aux principaux secteurs fonctionnels ou opérationnels des clients ainsi que la recommandation de solutions pratiques à ces problèmes; et l'assistance lors de la mise en oeuvre des stratégies pertinentes.

De plus, les services de conseil en investissement peuvent également inclure les services suivants en ce qui concerne des activités d'investissement: (i) conseils relatifs à l'achat, la souscription, l'acquisition ou commerce en investissements et titres et la vente, le rachat, l'échange, la modification ou la transposition des précités; (ii) conseils liés à l'investissement et au réinvestissement d'actifs et de titres incluant, inter alia et de manière non exhaustive, la rédaction de rapports afin de permettre à la direction ou aux conseillers de l'entité de placement concernée d'évaluer les principales caractéristiques financières de tout investissement et réinvestissement d'actifs et de titres; (iii) assistance en ce qui concerne la gestion des actifs, incluant, inter alia et de manière non exhaustive, le fait de contrôler les investissements, plus particulièrement de fournir des rapports périodiques à la direction et/ou aux conseillers en ce qui concerne les tendances de leur affaire et autres renseignements matériels et toute assistance afin d'identifier les opportunités d'investissement potentielles pour l'entité d'investissement; (iv) assistance en fournissant les renseignements et la documentation nécessaires à la direction, aux conseillers ou au comité consultatif de l'entité d'investissement afin d'exécuter ses activités en conformité avec la politique d'investissement afférente; et (vi), en règle générale, fournir tout service directement lié, spécifique ou essentiel pour les services cités plus haut, tel que jugé nécessaire et raisonnable par l'entité d'investissement, sa direction ou ses conseillers et revêtant le plus haut intérêt pour les investisseurs dans l'entité d'investissement.

La prestation des services précités sera -exclusivement -limitée aux entités affiliées de la société et ne pourra en aucun cas être exécutée vis-à-vis du public.

3.3 Par ailleurs, la société peut établir, diriger, développer, céder et octroyer des licences d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque origine en vue de l'acquisition, par l'intermédiaire d'investissements, de souscriptions, de prises fermes ou d'options de droits de propriété intellectuelle dans le but de réaliser ceux-ci au moyen de la vente, du transfert, de l'échange, de la licence ou de toute autre manière.

3.4 La société peut également garantir le paiement de toute somme d'argent, l'acquiescement de tout type de passif et le respect ou l'exécution de tout type d'obligation par la société ou ses filiales par le biais de toute charge sur la totalité et quelque partie de l'entreprise ou des actifs de la société incluant, de manière non limitative, les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient directement ou indirectement et les actions qu'elle détient dans ses filiales.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg sur décision du conseil d'administration. Dans ce cas, le conseil d'administration peut, conformément aux dispositions légales, décider de transférer le siège social vers tout autre lieu situé au Grand Duché de Luxembourg. Les succursales ou les autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par le biais d'une résolution prise par le conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration déterminerait que des évolutions politiques, économiques ou sociales extraordinaires seraient apparues ou seraient imminents, lesquelles interféreraient avec les activités normales de la société à l'endroit de son siège social ou, avec les facilités de communication entre ledit siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales; lesdites mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société laquelle restera, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, une société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'action.**

5.1 La société dispose d'un capital social émis et souscrit (le " capital social émis et souscrit ") de trente et un mille Euros (31,000.EUR), divisé en trois cent huit (308) actions de classe A (les "actions de classe A"), avec une valeur nominale unitaire de cent Euros (100.-EUR) (le "montant souscrit en actions A ") détenus par les titulaires des actions de classe A (les "actionnaires A"), et une (1) action de classe B (l'"action de classe B"), avec une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) (le " montant souscrit en actions B") détenue par le titulaire de l'action de classe B, et une (1) action de classe C

(l' "action de classe C"), avec une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) (le " montant souscrit en actions C"), détenue par le titulaire de l'action de classe C (l'actionnaire C ensemble avec les actionnaires A et les actionnaires B, soit les "actionnaires", chacun d'entre eux étant un "actionnaire". Il sera collectivement fait référence aux actions de classe A, actions de classe B et actions de classe C sous le terme des "actions").

5.2 En plus du montant souscrit en actions de classe A, du montant souscrit en actions de classe B et du montant souscrit en actions de classe C (si effectif) tel que défini ci-dessus, il est possible d'établir des comptes primes d'émission séparés pour les actions de classe A, les actions de classe B et les actions de classe C, vers lesquels toute prime payée pour toute action en plus de la valeur nominale est transférée (la "prime"). Les montants desdits comptes primes d'émission peuvent être utilisés pour assurer le paiement des actions de leur classe respective que la société serait susceptible de racheter aux actionnaires de la classe en question. Par souci d'exhaustivité, il est précisé que la prime affectée aux actions de classe A peut uniquement être utilisée pour racheter des actions de classe A, la prime affectée aux actions de classe B pour racheter des actions de classe B et la prime affectée aux actions de classe C pour racheter des actions de classe C. Ci-après, il sera respectivement fait référence au montant souscrit en actions de classe A, au montant souscrit en actions de classe B et au montant souscrit en actions de classe C ainsi qu'à la prime afférente en tant que "capital des actions de classe A", " capital des actions de classe B" et " capital des actions de classe C".

5.3 La société disposera d'un capital social autorisé (le "capital social autorisé") de dix millions d'Euros (10.000.000.-EUR) à diviser en dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de cent (100.-EUR) par action, lesquelles se répartissent en:

- Trois cent huit (308) actions de classe A avec une valeur nominale unitaire de cent Euros (100.-EUR);
- Vingt mille six cent quatre-vingt-onze (20.691) actions de classe B avec une valeur nominale unitaire de cent Euros (100.-EUR);
- Soixante-dix-neuf mille et une (79.001) actions de classe C avec une valeur nominale unitaire de cent Euros (100.-EUR).

Sans préjudice des dispositions prévues dans les présents Statuts, les Actionnaires A, les Actionnaires B et les Actionnaires C seront habilités à bénéficier et disposeront toujours d'un droit de souscription préférentiel proportionnel à leur détention respective d'actions de classe A, d'actions de classe B et d'action de classe C dans leur classe d'action respective lorsque le conseil d'administration décide de et approuve de temps à autre l'émission de nouvelles actions conformément aux articles 5.4. et 5.5. dans les limites du capital social autorisé et pour une période de 30 jours ouvrables à compter de l'avis formel à notifier immédiatement par le conseil d'administration aux Actionnaires A, aux Actionnaires B et aux Actionnaires C en ce qui concerne toute résolution approuvée eu égard aux articles 5.4. et 5.5.

5.4 Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social émis et souscrit conformément aux limites du capital social autorisé. Ladite augmentation du capital peut être souscrite et émise conformément aux conditions générales déterminées par le conseil d'administration, plus spécifiquement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions autorisées à être souscrites et émises, lequel déterminera encore le moment et le nombre d'actions autorisées en vue de la souscription et de l'émission, si les actions autorisées doivent être souscrites avec ou sans prime, et dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en espèces, soit en actifs autres que les espèces. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou directeur de la société ou à toute autre personne dûment autorisée les missions de d'acceptation des souscriptions et de réception des paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité desdites augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital social émis et souscrit exécutée dans la forme légalement requise par le conseil d'administration conformément aux limites du capital social autorisé, le présent article des Statuts sera, par conséquent, rectifié en fonction de cet amendement.

5.5 Conformément aux limites prévues aux paragraphes 5.3. et 5.4. ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre jusqu'à vingt mille six cent quatre-vingt-dix (20.690) warrants d'action de classe B (les "Warrants B"), donnant chacun aux titulaires des warrants le droit de souscrire une action de classe B ou davantage, réservant cependant aux Actionnaires existants le droit préférentiel d'acquérir les warrants B. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions en vertu desquelles les warrants B seront émis, incluant de manière non limitative, le prix de souscription (valeur nominale et prime, si effective) à payer pour l'acquisition des Warrants B et pour les actions de classe B dès la levée des warrants. Par ailleurs et conformément aux limites prévues au paragraphe 5.4. ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre jusqu'à soixante-dix-neuf mille (79.000) warrants d'action de classe C (les "Warrants C"), donnant chacun aux titulaires des warrants le droit de souscrire une action de classe C ou davantage, réservant cependant aux Actionnaires existants le droit préférentiel d'acquérir les warrants C. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions en vertu desquelles les warrants C seront émis, incluant de manière non limitative, le prix de souscription (valeur nominale et prime, si effective) à payer pour l'acquisition des Warrants C et pour les actions de classe C dès la levée des warrants.

5.6 Les actions et les warrants de la société seront émis au porteur uniquement. Pour autant que le capital social émis et souscrit soit concerné, les actions seront uniquement émises dès l'acceptation des souscriptions et sujettes à la réception du paiement intégral en ce qui concerne lesdites actions. La société considérera la personne en possession d'un certificat d'action comme le plein propriétaire des actions dont référence dans ledit certificat.

5.7 Les actions au porteur seront signées par le seul administrateur ou, en cas de pluralité des administrateurs, par trois (3) administrateurs. La signature doit être manuscrite, en fac-similé ou apposée au moyen d'un tampon. La signature peut aussi être apposée par une personne déléguée à cette fin par le conseil d'administration, mais dans tel cas, la signature doit être manuscrite.

Le transfert d'actions au porteur s'effectuera par la simple livraison du certificat.

Au choix de leur propriétaire, les actions peuvent être créées sous la forme de certificats représentant des actions individuelles ou de certificats représentant deux (2) actions ou davantage.

5.8 La société peut racheter ses propres actions conformément aux limites prévues par la loi.

5.9 Si, à quelque moment avant la cotation ou l'émission d'actions nouvelles ou la vente de la majorité des actions à quelque tiers (l' "opération visant l'obtention de liquidités"), un actionnaire (l' "actionnaire proposant") souhaite transférer la totalité ou une partie de ses actions à un acheteur tiers (les "actions proposées"), il fera d'abord une offre aux actionnaires B et aux actionnaires C existants (l' /les "actionnaire(s) habilité(s)") dans un avis écrit (l' "avis de transfert") exposant les détails et le prix des actions proposées et les autres conditions de quelque nature que l'actionnaire proposant est disposé à accepter (ensemble, les "conditions").

Dans un délai de soixante (60) jours ouvrables à compter de la réception de l'avis de transfert (l' "échéance de l'offre"), les actionnaires habilités pourront soit:

a) Délivrer un préavis écrit (l' "avis de préemption") à l'actionnaire proposant en acceptant l'offre aux conditions de l'avis de transfert; soit

b) Délivrer un préavis écrit (l' "avis de refus") à l'actionnaire proposant en refusant l'offre comprise dans l'avis de transfert; soit

c) Délivrer un préavis écrit (l' "avis de sortie conjointe") à l'actionnaire proposant en demandant à l'actionnaire proposant d'obtenir qu'un montant proportionnel des actions des actionnaires habilités seront transférées à un acheteur tiers aux conditions de l'avis de transfert; soit

Lorsque les actionnaires habilités donnent un avis de préemption, (i) l'actionnaire destinataire de l'offre s'engage à transférer et (ii) les actionnaires habilités s'engagent à acquérir les actions proposées.

La délivrance de l'avis de sortie conjointe constituera un engagement irrévocable pour le compte des actionnaires habilités, lesquels transféreront un montant proportionnel de leurs actions à l'acheteur tiers aux conditions de l'avis de transfert.

Si les actionnaires habilités ne délivrent pas d'avis de préemption, d'avis de refus ou d'avis de sortie conjointe ou manquent de réagir à l'avis de transfert à l'échéance de l'offre, l'actionnaire proposant sera libre de vendre à l'acheteur tiers aux conditions de l'avis de transfert.

5.10 Aux fins du présent article, une offre habilitante désigne une offre sérieuse à tout actionnaire habilité de la société (l' /les "actionnaire(s) sollicité(s)") faite par écrit par ou au nom d'un tiers (l' "auteur de l'offre") en vue d'acquérir au prix du marché la totalité des actions de la société avant une opération visant l'obtention de liquidités.

Si l'actionnaire sollicité souhaite accepter une offre habilitante, il donnera dans ce cas un préavis écrit de soixante (60) jours (l' "avis d'entraînement") à tous les autres actionnaires concernant son souhait d'accepter l'offre habilitante, lesdits actionnaires seront tenus d'accepter l'offre habilitante en ce qui concerne leurs actions aux mêmes conditions et sujettes aux mêmes conditions que celles proposées à l'actionnaire sollicité, en ce y compris, si applicable, le paiement d'honoraires, de taxes, de commissions et de frais, l'octroi de quelque représentation ou garantie à l'auteur de l'offre et l'octroi d'indemnités à l'auteur de l'offre et à toute personne consultante en relation avec la vente. L'avis d'entraînement exposera les conditions générales de l'offre habilitante.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital social émis et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par le biais d'une résolution des actionnaires adoptée conformément aux dispositions prévues en matière d'amendement des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17 de la présente.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la société représentera la totalité des actionnaires de la société. Elle disposera des pouvoirs les plus larges en vue d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier des actes relatifs aux opérations de la société.

Le quorum et la date requis par la loi régiront la convocation et la conduite de l'assemblée des actionnaires de la société, sauf dispositions divergentes prévues dans la présente.

Les convocations pour chaque assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour de la réunion et prendre la forme d'annonces publiées à deux reprises, avec un intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée, dans la gazette officielle du Luxembourg (le Mémorial) et un journal luxembourgeois.

Les avis à être adressées aux actionnaires conformément aux articles 5.3, 5.9 et 5.10 des présents statuts doit prendre la forme d'annonces publiées à deux reprises, avec un intervalle minimum de huit (8) jours, dans la gazette officielle du Luxembourg (le Mémorial) et un journal luxembourgeois.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou transmission électronique, pour autant que l'authenticité de cette dernière soit établie.



A l'exception des dispositions divergentes prévues par la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes.

Les résolutions qui auraient un effet direct ou indirect sur les droits économiques des actionnaires d'une classe spécifique d'actions et qui modifieraient pourtant les statuts doivent être adoptées par les actionnaires représentant la moitié du capital de la Société, avec une majorité des deux tiers, et par les actionnaires qui détiennent la moitié des actions de la classe d'actions concernée, avec une majorité de quatre-vingt dix pour cent (90%).

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour participer à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut dans ce cas se tenir sans notification ou publication préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la société ou en tout autre lieu à Luxembourg tel que spécifié dans l'avis d'assemblée le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ledit jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut se tenir à l'étranger si, selon le jugement définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates tels que spécifiés dans les convocations respectives des réunions.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La société sera dirigée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels ne doivent pas être des actionnaires de la société.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période de six ans maximum et exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Un administrateur peut être destitué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par le biais d'une résolution adoptée par les actionnaires.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour cause de décès, de départ à la retraite ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur afin de pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures de réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres et peut choisir un vice-président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, lequel ne doit pas être un administrateur. Il sera responsable de la rédaction du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit stipulé dans l'avis de réunion.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration, mais, en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner un autre président pro tempore par vote à la majorité présente lors de ladite réunion.

Pour toute réunion, une convocation écrite sera donnée par le conseil d'administration à l'ensemble des administrateurs au moins vingt-quatre heures à l'avance de l'heure fixée pour ladite réunion, à l'exception de circonstances d'urgence, dans quel cas la nature desdites circonstances sera exposée dans l'avis de réunion. Cet avis peut être retiré par consentement écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque administrateur. Un avis séparé ne sera pas nécessaire pour les réunions lors desquelles tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour les réunions individuelles se tenant à des dates et en des lieux prévus dans un horaire précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou transmission électronique, pour autant que l'authenticité de cette dernière soit établie.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente ou représentée. Toute décision sera prise à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. .

Au cas où quelque administrateur ou directeur de société pourrait présenter quelque intérêt personnel dans quelque transaction de la société (hormis celui résultant de l'exercice de son mandat d'administrateur, directeur ou salarié dans l'autre partie contractante), ledit administrateur ou directeur notifiera le conseil d'administration dudit intérêt personnel et n'examinera pas lesdites transactions, ni ne votera à leur égard, et il sera fait rapport de l'intérêt dudit administrateur ou directeur à cet égard lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion, d'écouter les autres

participants et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut aussi uniquement se tenir au moyen d'une téléconférence. La participation à une réunion par ces moyens est équivalant à une participation en personne à ladite réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires au moyen d'une circulaire pour exprimer son approbation par écrit, télégramme, télex ou copie ou tout moyen similaire de communication. La totalité formera le procès-verbal donnant la preuve de la résolution.

**Art. 11. Procès-verbal des assemblées du conseil d'administration.** Le procès-verbal de chaque réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits desdits procès-verbaux susceptibles d'être produits à l'occasion de procédures judiciaires ou autres seront signées par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus vastes pour exécuter tous les actes en matière d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires entrent dans le cadre des compétences du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs en vue de la conduite de l'administration quotidienne et de la gestion des affaires de la société et la représentation de la société pour lesdites administration et gestion, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout / tous les membre(s) du conseil d'administration le (s)quel(s) peu(ven)t constituer des commissions délibérant conformément aux conditions telles que déterminées par le conseil d'administration. Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et des mandats spéciaux à toute personne, n'étant pas obligatoirement administrateur, nommer et révoquer tous les directeurs et employés et fixer leurs rémunérations.

**Art. 13. Signatures irrévocables.** La société sera liée par la signature conjointe de trois (3) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle / auxquelles ledit droit de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la société débutera le premier jour de janvier de chaque année et prendra fin le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable lequel débutera à la date de la formation de la société et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Le solde créditeur sur le compte de résultat, après déduction de l'ensemble des coûts de toute nature, frais généraux, charges sociales, valeurs non encaissables et provisions pour les éventualités passées et futures tel que déterminé par le conseil d'administration représente les bénéfices nets. Des bénéfices annuels nets de la société, 5% (cinq pour cent) seront affectés aux réserves légales. Cette affectation cessera d'être requise dès que lesdites réserves légales s'élèveront à 10% (dix pour cent.) du capital émis et souscrit de la société, tel que indiqué ou augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 précité. Conformément aux fins du présent article, le montant principal de chaque classe d'actions est considéré comme égal à la valeur nominale et à la prime d'émission d'action de la totalité des actions émises et souscrites de la classe d'actions afférente tel que déterminé le dernier jour du dernier exercice comptable de la société.

15.2 Pour le solde restant, l'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration et sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, l'affectation des bénéfices ou réserves distribuables ainsi que la détermination du moment propice pour les distributions des bénéfices ou réserves distribuables, pour autant que tout dividende soit, dans tous les cas, distribué comme prévu ci-après:

(a) aux titulaires des actions de classe A, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en ce qui concerne lesdites actions de classe A soit égal aux actions de classe A à rendement privilégié (telles que définies dans la présente);

(b) aux titulaires des actions de classe B et sous toutes réserves de l'affectation des actions de classe A à rendement privilégié précitées en vertu de l'alinéa (a) ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en ce qui concerne lesdites actions de classe B soit égal aux actions de classe B à rendement privilégié (telles que définies dans la présente);

(c) aux titulaires des actions de classe C et sous toutes réserves de l'affectation des actions de classe A à rendement privilégié et des actions de classe B à rendement privilégié précitées en vertu des alinéas (a) et (b) et ci-dessus, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué en ce qui concerne lesdites actions de classe C soit égal aux actions de classe C à rendement privilégié (telles que définies dans la présente);

(d) aux titulaires des actions de classe A, un pour cent (1%) du montant total excédentaire des actions de classe A à rendement privilégié, des actions de classe B à rendement privilégié et des actions de classe C à rendement privilégié proportionnellement à leur nombre respectif d'actions et net des actions de classe A à rendement privilégié, des actions de classe B à rendement privilégié et des actions de classe C à rendement privilégié affectées ou réparties tel que prévu ci-dessus en vertu des alinéas (a) à (c);

(e) aux titulaires des actions de classe B proportionnellement à leur nombre respectif d'actions, quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du reste du revenu d'investissements financiers excédant le montant affecté ou réparti tels que ci-dessus en vertu de l'alinéa (d) et sous toutes réserves de la distribution précédente des actions de classe A à rendement privilégié,

des actions de classe B à rendement privilégié et des actions de classe C à rendement privilégié affectées ou réparties tel que prévu ci-dessus en vertu des alinéas (a) à (c);

(f) aux titulaires des actions de classe C proportionnellement à leur nombre respectif d'actions, cinq pour cent (5%) du reste du revenu d'investissements financiers excédant le montant affecté ou réparti tel que prévu ci-dessus en vertu de l'alinéa (d) et sous toutes réserves de la distribution précédente des actions de classe A à rendement privilégié, des actions de classe B à rendement privilégié et des actions de classe C à rendement privilégié affectées ou réparties tel que prévu ci-dessus en vertu des alinéas (a) à (c) .

15.3 Il est prévu que la totalité du produit de toute liquidation, incluant, de manière non limitative, le capital nominal des actions de classe A, le capital nominal des actions de classe B et le capital nominal des actions de classe C, sera uniquement distribuée (i) après que la totalité des dettes en cours de quelque nature de la société, telles que définies dans la présente, et tout intérêt couru ou autres montants acquis soient entièrement remboursés, et (ii) en substance la totalité des actifs de la société consiste de liquidités ou d'équivalents en espèces ou de titres négociés en bourse non soumis aux restrictions en matière de transfert, dans le même ordre de priorité que celui établi aux paragraphes 15.1 et 15.2 ci-dessus.

Aux fins dudit ordre de priorité, il sera considéré que toute distribution préalablement réalisée en ce qui concerne une action conformément à l'Article 15.2 sera réputée avoir été distribuée à titre de partie du produit de la liquidation conformément à cet Article 15.3.

15.4 Aux fins du présent Article 15, les conditions suivantes présentent les significations indiquées:

(a) "Actions de classe A à rendement privilégié" désigne, à compter de la date d'affectation, un dividende préférentiel égal à un pour cent (1%) par an accumulable eu égard au produit en espèces découlant et/ou résultant de ou attaché à l'Investissement Principal A. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice financier net et libre de tous types de frais, commission et charge afférents;

(b) "Actions de classe B à rendement privilégié" désigne, à compter de la date d'affectation, un dividende préférentiel égal à dix pour cent (10%) par an accumulable eu égard au produit en espèces découlant et/ou résultant de ou attaché à l'Investissement Principal B, net de tout paiement relatif à la dette en cours, à l'exception de tout paiement anticipé excédant l'amortissement du capital de la dette en cours. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice financier net et libre de tous types de frais, commission et charge afférents;

(c) "Actions de classe C à rendement privilégié" désigne, à compter de la date d'affectation, un dividende préférentiel égal à dix pour cent (10%) par an accumulable eu égard au produit en espèces découlant et/ou résultant de ou attaché à l'Investissement Principal C, net de tout paiement relatif à la dette en cours, à l'exception de tout paiement anticipé excédant l'amortissement du capital de la dette en cours. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice financier net et libre de tous types de frais, commission et charge afférents;

(d) "Investissement en capital A" désigne, à compter de la date d'affectation, le montant versé par les titulaires des actions de classe A eu égard aux actions de classe A comprises dans le Capital social émis et souscrit et incluant la valeur nominale ainsi que la prime afférente, si effective;

(e) "Investissement en capital B" désigne, à compter de la date d'affectation, le montant versé par les titulaires des actions de classe B eu égard aux actions de classe B comprises dans le Capital social émis et souscrit et incluant la valeur nominale ainsi que la prime afférente, si effective, ainsi que le montant versé par les titulaires de warrants donnant droit à la souscription d'actions de classe B émises conformément à l'Article 5 des présents Statuts;

(f) "Investissement en capital C" désigne, à compter de la date d'affectation, le montant versé par les titulaires des actions de classe C eu égard aux actions de classe C comprises dans le Capital social émis et souscrit et incluant la valeur nominale ainsi que la prime afférente, si effective, ainsi que le montant versé par les titulaires de warrants donnant droit à la souscription d'actions de classe C émises conformément à l'Article 5 des présents Statuts;

(g) "Revenu des investissements financiers" désigne les produits et revenus en espèces découlant et / ou résultant de ou attachés à l'Investissement Financier, incluant mais de manière non limitative la totalité des honoraires de quelque sorte touchés en qualité de conseiller ou issus de quelque autre manière des activités de conseil entrant dans le cadre de l'objet de la société ainsi que tous les revenus de toute nature issus de ou générés en rapport avec lesdites activités de conseil et l'investissement financier et net de tout paiement relatif à la dette en cours, à l'exception de tout paiement anticipé excédant l'amortissement du capital de la dette en cours. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice financier net et libre de tous types de frais, commission et charge afférents;

(h) "Investissements financiers" désigne les activités de conseil entrant dans le cadre de l'objet de la société et tout investissement (si effectif) dans des actions, quotas de personnes morales constituées en sociétés basées en UE et les unités d'investissement émises par et en rapport avec les fonds d'investissement à capital fixe réglementés basés en UE, dont l'investissement a dûment et spécifiquement été autorisé par le conseil d'administration et dûment individualisé aux fins de la présente disposition par la même résolution;

(i) "Distribution" désigne toute distribution effectuée par la société soit à partir des bénéfices distribuables, soit par le biais d'un remboursement / rémunération du capital et / ou prime soit au moyen du rachat des actions émises; et

(j) "Dette en cours" désigne un financement par emprunt, si effectif, accordé à la société (et incluant, de manière non limitative, tout financement par emprunt octroyé au moyen d'une convention de prêt ou une émission d'obligations), ou

tout refinancement dudit financement par emprunt afin de permettre à la société de remplir ses obligations de paiement liées aux investissements, en ce y compris l'acquisition de participations dans d'autres sociétés, en plus des emprunts actionnaires, si effectifs.

15.5 La distribution de dividendes intérimaires est autorisée et soumise aux conditions définies par la loi.

**Art. 16. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (lesquels peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée des actionnaires effectuant ladite dissolution et laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 17. Amendement des Statuts.** Les présents Statuts peuvent être amendés de temps à autre par l'assemblée des actionnaires. Ils sont soumis au quorum et aux obligations en matière de vote prévues par le droit luxembourgeois.

**Art. 18. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi du dix août mille neuf cent quinze relative aux sociétés commerciales ainsi que ses amendements et toute autre législation pertinente.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2012.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant souscrit
Zetland Fiduciaries (New Zealand) Limited en tant que trustee	308 action de classe A	EUR 100	EUR 30.800
	1 actions de classe B	EUR 100	EUR 100
de Herschel Capital Advisors Trust . . . . .	1 action de classe C	EUR 100	EUR 100
Total . . . . .	310 actions	EUR 100	EUR 31.000

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ Euros 1.300.-.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes ci-après sont nommées administrateurs pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- M. Giorgio Bianchi, employé, né le 23/10/1983 à Crema (I), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,
- M. Salvatore Desiderio, employé, née le 29/10/1976 à Pompei (I), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,
- M. Antonino Errigo, ingénieur, né le 18/02/1970 à Reggio di Calabria (I), demeurant à I-00199 Roma, Via Panaro, 17 et,
- M. Gennaro Giordano, fonctionnaire, né le 05/05/1975 à Torre del Greco (I), demeurant à Londres SW3 4QE, 41, Royal Avenue.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire:

Finsev S.A., 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B n°103.749.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 août 2011, LAC/2011/35681: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011132707/847.

(110152940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

---

**Daphne I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.113.

Die Bilanz am 28. Februar 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.09.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011135409/12.

(110156299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**EH-Lux Terrains S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135411/13.

(110156289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**EIFEL - HAUS, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135412/13.

(110156288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Elex Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 22.198.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2011135413/12.

(110155923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Elex S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 21.774.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2011135414/12.

(110155924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Hayet-Mau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.574.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

- Mr. Luc Castaignos, born on September 27, 1992 in Schiedam (the Netherlands), having his address at Marconistraat 39A NL-3112 EJ Schiedam, the Netherlands,

- Treffers Advies B.V., a besloten vennootschap incorporated and existing under the law of the Netherlands, having its registered office at Jachtlaan 42 a, 4273LE, Hank, the Netherlands and registered under number 18050654, and

- Karim Beheer B.V., a besloten vennootschap incorporated and existing under the law of the Netherlands, having its registered office at Plein 1953 121, 3086EJ, Rotterdam, the Netherlands and registered under number 51124890,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employe, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given in September 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of "HAYET-MAU S.A.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and including image rights, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution,

subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.00) represented by thirty thousand four hundred (30,400) class A shares (the Class A Shares) and one thousand six hundred (1,600) class B shares (the Class B Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by two (2) directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

## **Title III. General meeting of shareholders**

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

**Art. 8.** Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 9.** The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

**Art. 10.** Each Class A Share entitles its holder to one vote.

The Class B Shares do not entitle the holder to vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

**Art. 11.** Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

**Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

**Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

#### **Title IV. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors". The directors need not be shareholders. The directors may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

**Art. 15.** In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 16.** The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director (s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.



The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 17.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title V. Audit**

**Art. 18.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

#### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The Class B Shares holder is entitled to receive a preferred dividend corresponding to seventy percent (70%) of the net income of the Company minus the amount of the royalties paid, as the case may be, and the Class A Shares holder is entitled to receive a dividend corresponding to thirty percent (30%) of the net income of the Company.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

131650

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Class	Payment (EUR)
Luc Castaignos, prenamed . . . . .	1,600	B	1,600.00
Treffers Advies B.V., prenamed . . . . .	15,200	A	15,200.00
Karim Beheer B.V., prenamed . . . . .	15,200	A	15,200.00
Total . . . . .	32,000		32,000.00

The amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.00).

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

*Resolutions of the shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the 2011 annual accounts of the Company:

*Category A Directors:*

- Mr. Arie Treffers, born on January 5, 1957 in Andel (the Netherlands), residing at Jachtlaan 42a, 4273 LE, Hank, the Netherlands; and
- Mr. Abdel Karim El-Atmani, born on March 24, 1982 in Rotterdam (the Netherlands), and residing at Plein 1953 nr. 121, NL-3086 EJ Rotterdam, the Netherlands.

*Category B Directors:*

- Mr. José Correia, born on October 4, 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mr. Ronald Chamielec, born on November 22, 1971, in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period of ending on the date of the annual general meeting called to approve the 2011 annual accounts of the Company:

Grant Thornton Lux Audit S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 83 Pafebruch L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43298.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- Luc Castaignos, né le 27 septembre 1992 à Schiedam (Pays Bas), ayant son adresse au Marconistraat 39A, NL-3112 EJ Schiedam, Pays-Bas,

- Treffers Advies B.V., une besloten vennootschap établie et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Jachtlaan 42 a, 4273LE, Hank, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 18050654, et

- Karim Beheer B.V., une besloten vennootschap établie et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Plein 1953 121, 3086EJ, Rotterdam, Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 51124890,

ici représentés par M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg en vertu de trois (3) procurations données en septembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HAYET-MAU S.A.» (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et comprenant des droits à l'image, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,00) représenté par trente mille quatre cents (30.400) actions de classe A (les Actions de Classe A) et de mille six cents (1.600) actions de classe B (les Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par deux (2) administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

### **Titre III. Assemblée des actionnaires**

**Art. 6.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 8.** Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

**Art. 9.** Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

**Art. 10.** Chaque Action de Classe A donne droit à une voix.

Les Actions de Classe B ne donnent droit à aucun droit de vote.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

**Art. 11.** Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

**Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

**Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre V. Surveillance**

**Art. 18.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le titulaire des Actions de Classe B doit avoir le droit à un dividende préférentiel représentant soixante-dix pour cent (70%) du revenu net de la Société diminué du montant des redevances payées, le cas échéant, et le titulaire des Actions de Classe A doit avoir droit à trente pour cent (30%) du revenu net de la Société.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente-deux mille (32.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Catégorie	Libération (EUR)
M. Luc Castaignos, prénommé . . . . .	1.600	B	1.600,00
Treffers Advies B.V., prénommé . . . . .	15.200	A	15.200,00
Karim Beheer B.V., prénommé . . . . .	15.200	A	15.200,00
Total . . . . .	32.000		32.000,00

Le montant de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents Euro (EUR 1.700,00).

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Décisions de des actionnaires*

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'année 2011:

##### *Administrateur de Catégorie A:*

- M. Arie Treffers, né le 5 janvier, 1957 à Andel (Pays-Bas), résidant à Jachtlaan 42a, 4273 LE, Hank, Pays-Bas; and
- M. Abdel Karim El-Atmani, né le 24 mars, 1982 à Rotterdam (Pays-Bas), résidant à Plein 1953 nr.121, NL-3086 EJ Rotterdam, Pays-Bas.

*Administrateur de Catégorie B:*

- M. José Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- M. Ronald Chamielec, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'année 2011:

Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme, établie et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 83 Pafebruch L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298.

3. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011132711/488.

(110153266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

---

**Eurok S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 93.935.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de EUROK S.A. qui s'est tenue le 15 décembre 2009.*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Jean BEAUMOND de son poste d'administrateur, nomme Mme Danielle GRINNAERT en remplacement de M. BEAUMOND et reconduit le mandat des autres administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration se compose de:

- Mme Michèle OROFINO, Directeur, demeurant à HOWALD
- M. Manu ROCHE, Directeur, demeurant à 14, rue des Aunès – B6740 Villers sur Semois (Belgique)
- Mme Danielle GRINNAERT, Directeur, demeurant à 42, rue su Gâtinois - F77570 CHATEAU LANDON (France)

L'assemblée reconduit Mme Michèle OROFINO aux fonctions d'administrateur délégué pour une période de 5 ans, se terminant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'assemblée désigne HRT Révision comme commissaire aux comptes pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour extrait conforme

EUROK S.A.

Michèle OROFINO

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011135415/24.

(110156221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Eurok S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 93.935.

—  
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de EUROK S.A. qui s'est tenue le 15 juin 2011.

Le conseil d'administration est renommé jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Mme Michèle OROFINO, Directeur, demeurant à HOWALD
- M. Manu ROCHE, Directeur, demeurant à 14, rue des Aunès - B6740 Villers sur Semois (Belgique)
- Mme Danielle GRINNAERT, Directeur, demeurant à 42, rue su Gâtinais - F77570 CHATEAU LANDON (France)

L'assemblée désigne HRT Révision comme commissaire aux comptes pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme  
EUROK S.A.  
Michèle OROFINO  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011135416/20.

(110156221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Europe-Gérance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 122.647.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011135417/13.

(110156320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Eversholt Investment Group SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.437.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011135418/10.

(110156149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Glendevon King, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.188.

—  
Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011135437/10.

(110156250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.



**F & I Software, Société Anonyme.**

Siège social: L-6684 Mertert, 16, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 66.446.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011135419/15.

(110155910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Feldermaus A.G., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 114.624.

La fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, dénonce avec effet immédiat, le siège social de la société FELDERMAUS A.G., 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114 624.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011135423/14.

(110156378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Gees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.  
R.C.S. Luxembourg B 133.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011135438/13.

(110156292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Horse Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 163.566.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «HORSE MANAGEMENT S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation et la gestion d'un manège, l'élevage, et le négoce général de chevaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a en outre pour autre objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. prénommée, .....	31.000	12.500	3100
TOTAL: .....	31.000	12.500	3100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Paul LEMAÎTRE, dirigeant d'entreprise, né le 7 janvier 1972 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
  - b) Monsieur Cédric de CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
  - c) Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.
7. L'assemblée générale précise que dans le cadre de son activité commerciale, la société sera, dans tous les cas, valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Delattre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132714/223.

(110153169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

#### **Girst & Schneider S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 100.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011135439/13.

(110156278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011*

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FI CORPORATE REINSURANCE S.A.

Thierry Hubert / Lara Nasato

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011135424/15.

(110156402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011*

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Paolo Perin, employé privé, né le 31 Octobre 1987, à Pordenone (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommé nouveau administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 Septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Lara Nasato

*Administrateur*

Référence de publication: 2011135425/18.

(110156416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**FI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.562.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011*

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FI FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Thierry Hubert / Lara Nasato

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011135426/15.

(110156434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011*

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FI REINSURANCE S.A.

Thierry Hubert / Lara Nasato

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011135428/15.

(110156405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme,****(anc. SVB Finance S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.777.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2011*

La démission de Mademoiselle Cristina Levis de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Paolo Perin, employé privé, né le 31 Octobre 1987, à Pordenone (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommé nouveau administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 Septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

Lara Nasato

Référence de publication: 2011135429/17.

(110156422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Finera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2011 a confirmé dans ses fonctions:

- le commissaire aux comptes Kohnen & Associés S.à r.l., dont le siège est situé au 62 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

- L'administrateur Olivier Broun demeurant au Chemin de Bedex 3bis, 1226 Thonex (Suisse)

- L'administrateur Pierre Van Halteren demeurant au 7 rue de Glabach L-7462 Moesdorf

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

*Pour Finera S.A.,*

P. Van Halteren

*Administrateur*

Référence de publication: 2011135430/18.

(110156006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

**Greisler Gebäudeservice Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.219.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011135440/15.

(110155911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Grund und Boden Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135441/13.

(110156273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**Hawa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-114, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011135444/13.

(110156297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---

**I-Partegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 107.366.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SA I.SND

Représentée par Michel MARCHANDISE

Gérant

Référence de publication: 2011135448/12.

(110156267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2011.

---